
Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition d'un citoyen né en Ecosse, naturalisé en France, arrêté, en annexe de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition d'un citoyen né en Ecosse, naturalisé en France, arrêté, en annexe de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 257;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13901_t1_0257_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[La Sté des sans-culottes jacobins d'Yerville à la Conv.; ...prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Nous apprenons par la voie des papiers publics que des robins du ci-devant bailliage, subdélégations et gabelle, membres de la société populaire, font agiter la commune de Caudebec en tous sens, pour vous faire rapporter votre décret du 19 brumaire qui a transporté l'administration du district de Caudebec à Yvetot.

Législateurs, cette réclamation alarmerait la totalité des administrés, et particulièrement les jacobins séant à Yerville, si votre impartialité, votre justice ne nous eut persuadés d'avance que vous saurez apprécier à qui est due la préférence, de la centralité territoriale à la centralité populaire. C'est dans cette vue, citoyens législateurs, que la société croit devoir rappeler à votre mémoire que Caudebec est situé sur une des rives de la Seine, et que, de l'autre rive il n'y a que 4 communes dépendantes de l'administration quoique sur la carte il y paraisse une étendue de terrain à peu près égale à celle de la rive où se trouve situé Caudebec, côté de la rive où il se trouve, 131 communes, toutes relevant de l'administration.

L'étendue de terrain qui semble donner une centralité territoriale à la commune de Caudebec est une forêt dont les arbres n'ont aucunement besoin à l'administration; au lieu que l'étendue du terrain où est situé 131 communes et peuplé d'environ 88 000 individus qui, tous, ont un besoin à l'administration. Il faut, pour l'avantage des administrés leur donner une centralité conforme à l'égalité; cette centralité est Yvetot, soustraction faite de cette forêt dite la forêt de Bretonne. De plus Yvetot est une grande commune qui, comme Caudebec, a des emplacements pour des magasins; il a plus: les routes correspondantes de Paris, au Havre Marat, à Montivilliers, à Bolbec, à Fécamp, à Cany, à Valery; au lieu que Caudebec n'a de routes praticables pour y arriver que celle venant d'Yvetot, et pour y en pratiquer ils coûterait immensément, vu les côtes, les bois et les vallées dont il est entouré, et de ce qu'il n'a qu'une route praticable, qui est celle d'Yvetot; il faut convenir que la majeure partie des administrés qui seraient dans le cas de porter dans les magasins de Caudebec seraient tenus de passer par Yvetot, et faire de plus la route d'Yvetot à Caudebec. Caudebec a pour lui la Seine, Coudebec a encore une autre rivière qui traverse la ville, il a des prairies à même desquelles il aurait pu établir des manufactures, et un brillant commerce si les habitants, accoutumés à vivre du produit de la chicane, n'eussent préféré aux laborieuses industries que leur fournit la nature même, industries nécessaires à de vrais républicains vertu qui illustre la commune d'Yvetot, puisque sans le secours des rivières que possède Caudebec, il possède des manufactures et un commerce dont Yvetot tire la gloire d'une population d'environ 12 000 patriotes, tous vétérans de la révolution, qui n'ont jamais dévié, qui ont toujours été en avant dans toutes les époques de la révolution où soit qu'ils escortèrent, protégèrent la circula-

tion des blés en 1789 pour notre bonne commune de Paris, soit qu'ils résistèrent contre le feuillantisme au 20 juin. Malgré les insinuations perfides des royalistes de notre département qu'ils se déclarent républicains avant l'événement du 10 août. Ce fut Yvetot qui arrêta les canons qui, venant du Havre pour Rouen et qui étaient destinés pour favoriser l'évasion du traître Capet et de sa famille. Yvetot lutte avec gloire contre le fédéralisme le 31 mai; il sut se mettre en garde contre l'athéisme des Chaumette, des St Amant. Enfin il fait une guerre à mort à l'égoïsme et fanatisme ! Yvetot est l'exemple du district, en tout temps nous fûmes puiser des lumières du patriotisme chez eux.

Citoyens législateurs, il serait à désirer que nous puissions faire le même éloge de Caudebec que nous avons toujours vu patriotes de circonstance. En effet lorsqu'ils eurent échoué dans le projet qu'ils avaient formé de faire rapporter précédemment le décret du 19 brumaire qui portait le chef-lieu de district provisoirement à Yvetot, on les vit assez patriotes et assez dévoués à la chose publique pour rapporter avec eux l'argenterie de leurs églises qu'ils portaient à Paris, fait qu'ils ne peuvent pas nier puisqu'ils furent arrêtés honteusement à Franciade.

Citoyens législateurs, c'est d'après cet exposé que nous croyons pouvoir vous inviter de fixer définitivement l'administration de district à Yvetot, comme lieu le plus centralement placé, pour l'avantage des administrés, et la commune la plus digne de posséder l'administration.

Bernard St YVES (*présid.*), AUBERT (*secrét.*),
Etienne Nicolas THUBEUF.

85

On renvoie au comité de sureté générale la pétition d'un citoyen né en Ecosse, mais domicilié et naturalisé en France depuis 40 ans. Il a été arrêté néanmoins comme étranger (1).

86

A Aurillac, plusieurs lots estimés 30.000 liv. ont été vendus 95 000 liv. Dans un autre district, une estimation de 874.000 liv. a produit une vente de 1.581.000 liv. (2).

87

[Le c. révol. de Sarlat (3) à la Conv.; 5 germ. II] (4).

« Représentans,

Après avoir éteint les torches de la guerre civile dont les dernières étincelles expirent sur le sol de l'affreuse Vendée, après avoir fou-

(1) J. Sablier, n^o 1356.

(2) J. Sablier, n^o 1356.

(3) Dordogne.

(4) C 305, pl. 1146, p. 1. Bⁱⁿ, 15 prair. (suppl^t).

(1) D^{IV bis}, 74, p. 46, doss. 1 (mention : « reçu le 9 prair. »).